

MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER  
MINISTRE, MINISTRE DES SPORTS ET DU  
CADRE DE VIE, CHARGE DES SPORTS ET DU  
CADRE DE VIE



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

*Union - Discipline - Travail*

-----

OFFICE NATIONAL DES SPORTS

## **RAPPORT DE SYNTHÈSE**

**ATELIER SUR LA STRATÉGIE DE GESTION DES  
INFRASTRUCTURES SPORTIVES CIVILES DE L'ÉTAT ET DE  
GOUVERNANCE DE L'ONS FACE AUX NOUVEAUX DÉFIS**

Organisé par le Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, Ministre des Sports et du cadre de vie, chargé des Sports et du cadre de Vie à travers l'Office National des Sports, l'atelier relatif à la Gestion des Infrastructures Sportives Civiles de l'État et à la Gouvernance de l'ONS s'est tenu les 6 et 7 mars 2024, à l'Hôtel Belle Côte à Abidjan.

Ont pris part à cet événement plus de 80 participants issus de la Primature, du mouvement sportif, des ministères techniques, des sociétés d'Etat, du COCAN, des structures nationales de formations au métier du sport, des fédérations sportives en l'occurrence la FIF, la FIA et la FIR, de la presse, des experts du Ministère en charge des Sports...

L'objectif de cet atelier était d'analyser les défis et les enjeux relatifs à la gestion des infrastructures sportives civiles de l'État, et de proposer des stratégies de gouvernance adaptées au contexte ivoirien.

Le présent rapport synthétise les travaux de l'atelier, notamment la cérémonie d'ouverture, les communications axées sur **les défis organisationnels et structurels de l'ONS, la mobilisation des ressources financières, l'entretien et la maintenance des infrastructures**, ainsi que **l'exploitation des infrastructures**.

## **I- CEREMONIE D'OUVERTURE**

La cérémonie d'ouverture de l'atelier a été marquée par deux allocutions ; celle de M. GBANE Ousmane, Directeur Général de l'ONS et le discours d'ouverture du Ministre chargé des Sports et du cadre de vie, lu par M. le Directeur de Cabinet.

Après l'exposé de cadrage, les communications qui ont suivi ont abordé diverses thématiques, notamment l'état des lieux des infrastructures sportives civiles de l'Etat présenté par M. GBANE Ousmane, DG de l'ONS, les expériences vécues lors de la CAN 2023 exposées par le BNETD, et une synthèse des réflexions sur la gestion de l'héritage de la CAN 2023, co-animée par M. Diarra du COCAN et Professeur KOUAME N'Guessan de l'INJS.

Les travaux de groupe se sont réalisés suivant les quatre axes ci-dessous :

- AXE 1 : **"Défis organisationnels et structurels de l'ONS face aux nouveaux enjeux"**.

**Objectif** : identifier les défis organisationnels et structurels de gestion des infrastructures et de l'ONS face aux nouveaux enjeux.

**Présidente de Commission** : Mme DIBI née KPAAE Nathalie, DAAF ONS

**Superviseur** : M TOURE Nimbo Célestin, Inspecteur Général

- AXE 2 : **"Mobilisation des ressources, de marketing, de communication et de financement des infrastructures sportives civiles de l'Etat "** ;

**Objectif** : identifier les stratégies à mettre en œuvre pour mobiliser des ressources financières et matérielles nouvelles ou supplémentaires pour la gestion des infrastructures sportives ;

**Présidente de Commission** : Mme DIOP GNIABA Yolande

**Superviseur** : Adama DOUMBIA

AXE 3 : **" entretien, maintenance et la sécurisation des infrastructures sportives et d'hébergement "** ;

**Objectif** : d'identifier les stratégies de maintenance et d'entretien des infrastructures sportives.

**Président de Commission** : M ADJA, Primature

**Superviseur** : Mme ABE, M POAN,

AXE 4 : **« Exploitation des infrastructures »**

**Objectif** : se pencher sur l'utilisation et la fréquentation des infrastructures sportives civiles de l'Etat. Elle vient à appui à la commission précédente

**Président de Commission** : M N'GUESSAN Kouadio Richard

**Superviseur** : Prof KOUAME N'Guessan

Après les travaux en atelier, les participants se sont retrouvés en plénière pour la présentation des résultats leur réflexion.

Il en ressort les éléments consignés dans la matrice ci-dessous :

## RECOMMANDATIONS PAR AXE STRATEGIQUE

-----

### Axe 1 : Organisation et structuration de l'ONS face aux nouveaux enjeux

Le renforcement des structures et du cadre réglementaire de l'Office National des Sports (ONS) pour une meilleure gouvernance des infrastructures sportives par :

- La transformation des départements en directions centrales
- La création d'une direction des affaires juridiques et de la coopération
- Le rajout d'une mission d'Etude de projets aux missions de la DIEM
- La création d'une régie
- La création d'une unité administrative en charge de la coordination des Complexes sportifs et d'hébergement ;
- Le recrutement de personnel spécialisé et en nombre suffisant (ingénieurs, techniciens supérieurs, Techniciens...);
- Le recrutement du personnel qualifié dans le métier du sport ;
- Le renforcement des capacités de tous les acteurs qui interviennent dans la chaîne de gestion des infrastructures sportives civiles de l'Etat

### Axe 2 : Mobilisation des ressources et financement des infrastructures sportives civiles de l'Etat

Le modèle économique pour la couverture des charges de maintenance et d'entretien des infrastructures sportives est axé sur :

- La mise à disposition des stades et des terrains d'entraînement, pour des compétitions nationales et internationales,
- La mise sous gérance des différentes cités et de l'hôtel CAN à travers un appel d'offres ouvert le cadre de Partenariat-Public-Privé;
- La réalisation d'offensives commerciales auprès de pays ne disposant pas de stades aux normes CAF et FIFA en proposant un package de services attrayant (hébergement, stade, transport local, retransmission, terrains d'entraînement, centre médical...);
- L'adaptation des coûts de location aux nouveaux modèles d'infrastructures ;
- La proposition par appel d'offres de la gestion des espaces publicitaires à des régies ;
- La création des espaces de vie dans les enceintes des infrastructures (guichet de banque, restaurant, boutique...);
- Le développement d'une stratégie pour susciter l'avènement des promoteurs de spectacles sportifs-culturels ;
- La signature d'un contrat d'utilisation des terrains d'entraînement les établissements scolaires ;
- L'optimisation des charges d'exploitation ;
- Une planification et une programmation optimale de la prise en compte des charges d'exploitation.

### Axe 3 : Entretien, maintenance et la sécurisation des infrastructures sportives et d'hébergement

- Confier les prestations d'entretien et de maintenance à des entreprises privées spécialisées dans le cadre d'un PPP ;
- Renforcer l'accompagnement de l'ONS par des entreprises publiques (LBTP, SODECI, CIE, CI-ENERGIES...),
- Confier l'assistance technique à la maîtrise d'ouvrage au BNETD
- Renforcer la DIEM pour une meilleure coordination technique et le suivi de la maintenance et de l'entretien des infrastructures à travers :

- ✓ Le recrutement de personnes compétentes et qualifiées
- ✓ La contractualisation avec des entreprises locales privées à travers un contrat de maintenance et d'entretien pour les lots techniques ;
- ✓ La mise en place d'une formation continue des compétences recrutées
- Renforcer les moyens des délégations ONS pour la prise en charge des urgences
- Mettre en place une équipe spécialisée constituée de gendarmes, policiers et militaires ainsi qu'un noyau permanent d'agents de sécurité civil pour assurer la sécurité physique des installations sportives.
- Renforcer le système de vidéo surveillance et mettre en place des mesures préventives à suivre par les délégués des sites
- Dans les 6 mois à venir, confier la maintenance des complexes aux entreprises attributaires ;

#### Axe 4 : Exploitation des infrastructures

Les infrastructures sportives peuvent être exploitées par plusieurs entités dont les principales se présentent comme suit :

- Fédérations Sportives ;
- Associations Sportives ;
- L'OISSU ;
- Les Organisations religieuses ;
- Les Organisations Politiques ;
- Les Promoteurs d'activités culturelles, sportives commerciales, ludiques et de loisirs ;
- Les établissements Scolaires ;
- L'administrations publiques ;
- Les entreprises privées ;
- Les ménages...

Diverses prestations peuvent être réalisées entre autres :

- Compétitions nationales, internationales ;
- Matches de Gala ;
- Concerts Musicaux ;
- Evènements culturels, politiques et religieux ;
- Salons, Foires, Expositions, Séminaires, Visites ;
- Affichages publicitaires/Branding ;
- Location d'espaces/Salles ;
- Utilisation des stades comme espace de vie...

Les coûts seront adaptés conformément à la grille tarifaire qui sera validée par le Conseil de Gestion





